

FLASH INFO

Mai/Juin 2026

N°68

MAIRIE

de


📍 2 place du comte Hector
49310 Montilliers

☎ 02 41 75 81 54

✉ accueil@mairiemontilliers.fr

🌐 <http://www.montilliers49.fr>

📘 [facebook.com/Montilliers/](https://www.facebook.com/Montilliers/)

DANS CE NUMÉRO

Procès-Verbaux
du
Conseil Municipal

Avis Municipal

Vie Associative

Évènement
à venir

Budgets

Procès-Verbaux du Conseil Municipal



12 Mars :

Le PV du 12 février 2026 est adopté à l'unanimité.

1) Approbation des Comptes Financiers Uniques : Monsieur le Maire énonce les différents comptes de gestion des budgets 2025 : Commune et annexes (La Fontaine 2, Le Lys, Photovoltaïque), visés par le comptable du Service Gestion Comptable de Cholet.

Au moment du vote M. le Maire quitte la salle, Mme Boisson Agnès, 1^{ère} Adjointe préside la séance pour délibérer : *(voir tableau à la fin du PV).*

2) Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2025 : Le conseil municipal constatant le résultat du compte financier de la commune décide à l'unanimité de reporter sur le budget primitif 2026 à l'article 002 (R.F.) : 367 048,04 € et à l'article 001 (R.I.) : 508 984,10 € *(voir tableau à la fin des PV).*

3) Vote des taux des taxes directes locales : pour la part communale, M. le Maire présente différentes simulations de hausse sur les taxes directes locales.

Après vote à main levée, (9 pour 3 contre 0 abstention), le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2026. Les taux votés sont inchangés :

Taxe Foncière Bâti = 44.89% / Taxe Foncière Non Bâti = 44.61%

Taxe Habitation = 18,30% (sur les résidences secondaires et logements vacants).

4) Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement exercice 2026 : le conseil municipal autorise M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Le maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés.

5) Droit de Prémption Urbain (DPU) : Cholet Agglomération dispose de la compétence du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H). L'agglomération est de plein droit compétente en matière de DPU. L'agglomération a décidé par délibération de n'exercer ce droit que pour les zones UY et AU (zones économiques), les zones U et AU restent de la compétence de la commune. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette délégation. La commune répondra aux Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) à l'occasion d'une vente immobilière.

6) Instauration de Permis de Démolir : le PLUi-H étant approuvé le 16/02/2026, le conseil municipal décide d'instaurer le dépôt de démolir (notifié sur le règlement écrit à l'article 7) à l'unanimité.

7) Subventions communales 2026 complémentaires :

le conseil municipal attribue les sommes suivantes :

Associations	Montant attribué
ADMR du Vihierois	720,00 €
Maison des Lucioles (Maison des Assistantes Maternelles)	900,00 €

* Pour les achats de matériels, un justificatif sera à fournir à la mairie pour faire valoir la demande de subvention. Pour rappel, lors de l'Assemblée Générale, les associations doivent inviter M. le Maire et les conseillers municipaux.

8) Participation communale aux frais de fonctionnement de l'école privée de Montilliers, l'OGEC sollicite une participation de 72 239,39 €. La commission municipale école propose d'attribuer un montant de 68 200,00 € selon les justificatifs et les compléments d'informations reçus. Après vote à main levée (10 pour, 2 contre, 0 abstention), le conseil municipal attribue la somme de 68 200,00 € à tous les élèves de l'école pour l'année 2026. L'effectif au 01/01/2026 est de 73 enfants scolarisés.

9) Avenant n°1 à la convention de mise à disposition du local enfance « Le Mille-pattes » : cette convention a été établie le 21/05/2010 entre les différentes associations proposant des activités autour de la vie de famille et la commune. Pour rappel ce local est mis à disposition gracieusement. L'avenant n°1 consiste à mettre à jour les représentants des associations utilisatrices du local et de notifier l'évaluation du montant de la mise à disposition (charges supplétives).

10) Dédommagement - utilisation Boulodrome : Réservé uniquement pour les particuliers et les entreprises de Montilliers souhaitant se rassembler pour un pique-nique au fond du stade et utiliser le boulodrome comme abri devront obligatoirement en faire la demande auprès de la mairie et s'affranchir d'un forfait de 50 € pour le dédommagement en électricité et en eau. La salle de stockage n'est pas comprise dans la prestation.

Tour de table des comptes rendus des commissions municipales et de Cholet Agglomération :

♦ **Culture :** spectacle Itinérances, une programmation est envisagée sur Montilliers avec la troupe « Les Z'improbables » 2026 – 2027, date à définir.

♦ **Cimetière :** une modification est apportée au règlement à l'article 9-2-4 Inscriptions – Colombarium et Cavernes, il sera possible de choisir le coloris or ou noir pour la gravure.

♦ **Bâtiment :**

- Rénovation énergétique de la Maison Commune de Loisirs Le Lys, le chantier est décalé au début mai, une réunion est prévue le 26 mars pour définir le nouveau planning de travaux.

- La Maison d'Assistants Maternelles, la livraison est prévue le 7 juillet si le planning des travaux se maintient.

Affaires diverses :

▫ **Guinguette :** à partir de mai, 1 mercredi sur 2, un camion ambulatoire « Lanjouette » stationnera au plan d'eau pour proposer une restauration et différentes activités.

▫ **Portage des repas :** (convention avec Lys-Haut-Layon) les habitants de Montilliers bénéficient du même tarif que ceux de Lys-Haut-Layon soit 9€ le repas pour 2026 contre 13,60 € non conventionné. En 2025, le budget est déficitaire de 1,56 € par repas dû notamment à l'amortissement d'un véhicule. Ce montant déficitaire est réparti sur 1191 repas servis sur notre commune, ce qui représente pour 2025 une participation de 1 857,96 €.



21 Mars :

L'assemblée s'est réunie pour l'installation du conseil municipal, M. Thierry PINEAU, doyen de la réunion, prend la parole pour procéder à l'élection du Maire. Est désigné un secrétaire : Julien LAHAYE et nommé 2 assesseurs : Gladys RÉVEILLÈRE et Edith GOUJON pour ouvrir les bulletins de vote. Il demande si des candidats se proposent pour être Maire. M. Philippe BERNARD se porte candidat. L'assemblée décide de procéder au vote à bulletin secret sans passer par l'isoloir : **Est proclamé Maire** avec 14 voix : M. Philippe BERNARD. M. le Maire prend la parole et remercie l'assemblée pour la confiance accordée. Il procède à l'élection des adjoints. Le nombre d'adjoint doit être défini par délibération en sachant que le maximum correspond à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4,5. Le conseil opte à l'unanimité de porter le nombre d'adjoints à 4. Une seule liste de candidats est déposée, le vote se réalise à bulletin secret.

Ont été élus Adjoints à 13 voix : Agnès BOISSON, 1^{ère} adjoint ; Damien CHARBONNIER, 2^{ème} adjoint ; Marie-Geneviève BOISSINOT ; 3^{ème} adjoint et Damien GRELLIÉ, 4^{ème} adjoint. M. le maire lit la charte de l'élu à l'assemblée et remet un exemplaire signé à chacun.

Indemnités de fonctions et délégations des élus : il est décidé à l'unanimité les pourcentages suivants selon la fonction :

- Maire : 100% de 2 289,86 € brut

- Adjoints : 76% de 878,83 € brut

- Conseillers municipaux : 6 % de 246,63 € brut

Délégation au conseiller municipal en charge des employés municipaux service technique : 19 % de 878,83 € brut. **Délégations consenties au Maire**, le conseil municipal a délibéré à l'unanimité sur les différentes délégations pendant la durée du mandat.

Erratum :

L'association Familles Rurales n'a pas sollicité de subvention pour l'année 2026, le montant mentionné dans le Procès-Verbal du 12 février 2026 de 1 249 € correspond à 1€ par habitant selon la convention établie entre Cholet Agglomération pour la Bibliothèque.

Comptes Financiers Uniques 2025

COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025						
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			VOTES
Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes	
36200 BUDGET COMMUNE						
1 107 697,73	809 507,15	298 190,58	661 181,02	479 894,11	181 286,91	11 pour 0 abstention 0 contre
Résultats antérieurs 2024		68 857,46			327 697,19	
Résultats clôtures 2025		367 048,04			508 984,10	
Reste à réaliser			106 800,00	446 200,00	- 339 400,00	
36203 BUDGET LA FONTAINE 2						
100 928,10	100 926,78	1,32	63 297,96	100 926,78	- 37 628,82	11 pour 0 abstention 0 contre
Résultats antérieurs 2024		0,04			- 63 297,96	
Résultats clôtures 2025		1,36			- 100 926,78	
36204 BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE						
2 413,47	1 789,63	623,84	1 750,00	0,00	1 750,00	11 pour 0 abstention 0 contre
Résultats antérieurs 2024		2 088,90			15 750,00	
Résultats clôtures 2025		2 712,74			17 500,00	
36205 BUDGET LE LYS						
43 771,55	43 771,55	0,00	37 521,55	43 771,55	- 6 250,00	11 pour 0 abstention 0 contre
Résultats antérieurs 2024		0,00			- 37 521,55	
Résultats clôtures 2025		0,00			- 43 771,55	

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025						
	Résultats CA 2024	Virement à la Section Invest. 2025 (1068)	Résultat de Clôture Exercice 2025	Restes à Réaliser 2024	Solde des Restes à Réaliser	Affectation du Résultat
Investissement	327 697,19 *		181 286,91 *	D = 446 200,00 R = 106 800,00	- 339 400,00	169 584,10
Fonctionnement	561 211,27	492 353,81	298 190,58			367 048,04
Excédent global cumulé au 31/12/2025						536 632,14
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)						0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)						367 048,04
Résultat d'investissement reporté au BP 2026 (R001) *						508 984,10

Avis Municipal

Utilisation du boulodrome : règles à respecter

Le boulodrome du stade est **réservé uniquement** :

- aux **particuliers de Montilliers**,
 - aux **entreprises de Montilliers**,
- souhaitant organiser un **pique-nique entre famille, amis ou collègues** au fond du stade.

✦ Réservation obligatoire

Toute utilisation du boulodrome comme **abri** nécessite une **demande préalable auprès de la mairie**. Un **forfait de 50 €** est demandé pour le **dédommagement en électricité et en eau**.

🚫 À noter

Le local **de stockage n'est pas compris** dans la prestation et ne peut pas être utilisé.

PLUi-H

Le **PLUi-H de Cholet Agglomération** est désormais applicable depuis le **5 avril** sur l'ensemble des 26 communes. Toutes les **autorisations d'urbanisme** sont désormais instruites selon ce document unique. Les principales pièces (règlement, planches graphiques, OAP) sont consultables sur **cholet.fr**. L'ensemble du PLUi-H est également disponible sur le **Géoportail de l'Urbanisme**.

♻️ Collecte des déchets

En raison du **lundi de Pentecôte**, la collecte des bacs aura lieu **jeudi 28 mai**, au lieu du mercredi habituel.

👉 Merci de sortir vos bacs la veille au soir et de les laisser en place jusqu'au soir pour permettre le passage du service.

Recrutement Surveillant de Baignade

La **municipalité de Montilliers** recrute un **surveillant de baignade** pour la période estivale.

Du 8 juillet au 23 août 2026 - 30 heures par semaine.

Baignade surveillée **du mardi au dimanche, de 14h à 19h. Diplôme BNSSA obligatoire.**

✉️ **Candidatures à adresser par mail à la mairie** (joindre CV + lettre de motivation).

! **Fermeture exceptionnelle : Mairie & Agence postale Fermées samedi 13 juin.** Merci de votre compréhension.

Montilliers - Locaux Moteurs

Une opération d'information sur la rénovation de l'habitat démarre début avril. **Sylvie Poupard**, de l'association *Les Locaux-Moteurs*, passera dans la commune jusqu'à fin juin pour vous présenter les **aides financières** disponibles pour rénover votre logement.

Cette action portée par **Cholet Agglomération** permet un **accompagnement gratuit** (technique, administratif et financier) assuré par les conseillers d'**Alter**.

☎️ **Alter : 02 59 10 12 34**

✉️ **opah.choletais@anjouloireterritoire.fr**

🔊 Rappel - Bruits de voisinage et bonnes pratiques

Pour préserver la tranquillité de tous, l'usage des tondeuses, débroussaileuses, tronçonneuses, bétonnières et autres outils bruyants est soumis à des horaires précis.

Horaires autorisés pour les travaux bruyants :

• **Du lundi au vendredi** : 8h30–12h et 14h–19h30

Le samedi : 9h–12h et 15h–19h

Les dimanches et jours fériés : 10h–12h

Rappels importants :

- Le **brûlage des végétaux** est interdit.
- Les **déchets verts** doivent être déposés en **déchèterie**.
- **Il est interdit de déposer sa pelouse dans les fossés**, afin d'éviter leur obstruction et de garantir un bon écoulement des eaux pluviales.

Merci à chacun de respecter ces règles pour assurer le bien-être, la sécurité et le bon entretien du village.

Baludik - Jeu de Piste à Montilliers

Envie de (re)découvrir Montilliers autrement ? Partez à l'aventure grâce au **jeu de piste Baludik**, disponible directement sur votre smartphone.

Suivez les indices, résolvez les énigmes et laissez-vous guider tout au long d'un parcours ludique et familial.

📱 Pour jouer : Téléchargez l'application **Baludik**, recherchez le parcours de **Montilliers...** et c'est parti pour l'aventure !

🎪 L'Anjouette fait étape à Montilliers !

La guinguette mobile façon *apéro-truck années 50* s'installe un mercredi sur deux dans notre commune.

Au menu : *Boissons sélectionnées, Planches apéro, Crêpes & glaces artisanales, Espace jeux de société*, Ambiance conviviale garantie.

Présence les mercredis : 13/05 – 27/05 – 10/06 – 24/06 – 08/07 – 22/07 – 05/08 – 19/08 – 02/09 – 16/09 – 30/09 – 14/10

👉 Objectif : **prendre du bon temps**. Et ça, ils savent faire.

Vie Associative



ESM Football

Dernier match à domicile – Séniors Garçons R1

Nos séniors garçons disputeront leur dernier match de la saison à domicile : **Samedi 16 mai à 18h.**

Venez nombreux les encourager

• La Grande Journée – Samedi 30 mai

Une journée conviviale et festive :

- Randonnée le matin : parcours de 5/12 Km à la découverte des entreprises locales.

- Cochon Grillé le midi

- Bal du Foot le soir, organisé pour la 1^{ère} fois en extérieur. Evènement ouvert à tous, s/ inscription.

• **Portes ouvertes de l'ESM** : le club vous accueille pour ses portes ouvertes. Du U6 (enfants nés en 2020 aux séniors Féminines, sur inscription. Plus d'informations sur le site internet du club, rubrique « Rejoignez-nous ».

• **Assemblée Générale du club** : vendredi 5 juin à 19h15 au stade.



Rev'Arts

Cette année, REV'Arts interprétera la pièce « **FESTEN ou FÊTE DE FAMILLE** » des danois Thomas Vinteerberg et Mogens Rukov. Comme pour les autres saisons, l'entrée sera gratuite avec la possibilité de faire un don au profit d'une association ou d'un particulier choisi par le conseil d'administration.

Nous vous donnons rendez-vous au Parc de Tirpoil :

Mercredi 24 juin 2026

Vendredi 26 juin 2026

Samedi 27 juin 2026

Dimanche 28 juin 2026

Mardi 30 juin 2026

Mercredi 1er juillet 2026

La représentation du dimanche est à 17h et 20h30 pour les autres jours. Merci de regarder les affiches et flyers pour les réservations. Au plaisir de vous retrouver.

Sports Loisirs Palets

Le club de palets de Montilliers redémarre une nouvelle saison ! **Rendez-vous au fond du stade, tous les mardis à 18h45.** Depuis le 7 avril et jusqu'au **mardi 15 septembre 2026.** 🖐️ **Ouvert à toutes et tous, débutants comme habitués.**



Concours de palets à Montilliers

Samedi 4 juillet 2026 - à partir de **14h30** – fond du stade. Ambiance conviviale au rendez-vous !



La Gaule Montéglésienne

Pensez à retirer vos cartes auprès de :

• **La Pâquerette (bar-restaurant) 37 Rte d'Angers 09.63.50.41.08.**

• Émile Guillet, 1 impasse de la Tannerie

• Pascal Mercier, 1 impasse de l'Abbaye

📅 Périodes de pêche

• **Du 4 avril au 28 juin 2026** : pêche autorisée les samedis, dimanches, lundis, mercredis et jours fériés

• **Du 1er juillet au 31 octobre 2026** : pêche autorisée tous les jours sauf le jeudi.



Familles Rurales

Atelier Art Floral – 22 mai Avec Joséphine – 20h salle annexe. Envie de créer une composition florale unique dans une ambiance conviviale. Adhérents : 20 € / Non-adhérents : 30 €. (Pensez à apporter votre matériel). Inscription avant le 20 mars auprès de

Marylène ☎️ 06.08.24.01.41.

✉️ familrural.monil@netcourrier.com



Club de l'Âge Heureux

Plusieurs Dates à retenir :

• **Jedi 28 mai** : anniversaires des adhérents du 2^{ème} trimestre salle Joly-Bourg à 14h.

• **Jedi 4 juin** : concours des 3 communes à Montilliers à 13h30 à la salle Joly-Bourg.

• **Jedi 18 juin** : pique-nique du club à 12h30 à la salle Joly-Bourg – s'inscrire avant le 21 mai auprès de Madeleine ou de Renée.

• **Vendredi 26 juin** : pique-nique interclubs à Coron – pour ceux qui seront intéressés, vous adresser aux membres du bureau pour l'organisation.

Petit rappel : pour les jeudis dans la petite salle, outre la belote, n'oubliez pas que vous pouvez apporter d'autres jeux.

À partir du 2 juillet, jeux tous les 15 jours.



Maison des Lucioles

La MAM de Montilliers dispose de 2 places pour septembre 2026. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au 02.41.70.63.33 ou par mail : maisonslucioles@sfr.fr

Horaires d'ouverture de la MAM du lundi au jeudi de 7h à 18h15, et le vendredi de 7h à 18h.

Don du sang

🩸 **Collecte de sang – Vendredi 22 Mai**
Salle Leclerc à Vihiers - 16h à 19h30

Prenez rendez-vous sur dondesang.efs.sante.fr

➡️ Vous pouvez aussi venir sans rendez-vous (une légère attente est possible selon les créneaux).



Montilliers Patrimoine

Depuis plusieurs mois déjà, nous avons entrepris de retrouver le plus possible de photos d'école avec le nom des élèves. Ce travail de longue haleine va bientôt aboutir. Au vu du nombre de photos, nous avons décidé de ne retenir que celles du XXème siècle et de nous arrêter à l'année scolaire 1999/2000. Nous allons donc faire notre possible pour rendre toutes les photos à leurs propriétaires au plus vite. Nous vous remercions de l'aide que vous avez apportée à cette initiative. 📅 **Deux dates à retenir**

🌟 **Dimanche 20 septembre** - *Journée du Patrimoine*
Vendredi 27 novembre - *Fête des Lumières*

Le bureau.



Sports Loisirs pétanque

- Rencontre Pétanque & Palets : **samedi 29 août** à 12h30.
- Concours de Pétanque : **samedi 12 septembre** – inscriptions à partir de 13h. **Envie de détente et de bonne humeur ? Rejoignez la pétanque !** La section pétanque vous accueille dans une ambiance conviviale et ouverte à tous :
 - **Tous les vendredis soir à partir de 18h30.**
 - **Le dimanche matin de 10h à 12h.**



APEL Ecole St Louis St Joseph

Sortez les agendas, la kermesse de l'école débarque le **27 juin prochain** à la **salle MCL de Montilliers** et ça va être festif ! 🎉. Au programme : une journée pleine de jeux et de rires suivie d'une **soirée dansante accompagnée d'un repas assis** pour prendre le temps de se retrouver, rire et partager un bon moment entre voisins, amis et familles. Les **réservations pour le repas arrivent très bientôt**, alors restez bien connectés...

Un immense merci à vous tous pour votre **soutien à l'école**. C'est grâce à vous que ces beaux moments peuvent exister et rassembler les habitants de la commune.

Alors notez la date, parlez-en autour de vous, et préparez-vous pour une soirée conviviale et festive

🌟 On vous attend nombreux !

L'équipe APEL

🚗 Les Vieux Tracteurs du Lys - 7 juin

Rendez-vous **dimanche 7 juin 2026** pour la journée des Vieux Tracteurs du Lys.

Balade dès 9h00, Animations, Tracteurs d'avant 1985, Restauration & buvette. Participation avec tracteur : 5 € (repas inclus) ☎ 07 68 39 75 82



Ecole St Louis St Joseph

🌟📅 Inscriptions ouvertes à l'école !

Et si la prochaine grande aventure de votre enfant commençait ici ? L'école St Louis – St Joseph de Montilliers ouvre ses portes aux nouvelles inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire ! de la maternelle au primaire, notre équipe éducative accueille chaque enfant dans un cadre bienveillant, dynamique et propice aux apprentissages.

🌈🌟 Une école où grandir et s'épanouir

À l'école St Louis -St Joseph, nous mettons un point d'honneur à :

- ✓ accompagner chaque élève à son rythme
 - ✓ développer la curiosité et le plaisir d'apprendre
 - ✓ favoriser l'autonomie et la confiance en soi
 - ✓ vivre ensemble dans le respect et la convivialité
- 📅 Des projets pédagogiques variés, des activités enrichissantes et une attention particulière portée à chaque enfant font la richesse de notre école.

🏠 Venez découvrir l'école !

Parce que choisir une école est une étape importante, nous vous proposons de venir visiter les locaux, rencontrer l'équipe enseignante et échanger sur le projet éducatif. Les visites sont possibles sur rendez-vous. N'hésitez pas à nous contacter pour fixer une date ! **Auprès de Solène au 02-41-75-06-57 ou par mail montilliers.stlouis@ec49.fr.**

🤗 **Rejoignez une école à taille humaine, où chaque enfant compte !** Nous serons ravis de vous accueillir et de vous faire découvrir ce lieu de vie, d'apprentissage et de partage.

À très bientôt à l'école Saint Louis – Saint Joseph !

- **Date des Messes** : une messe est célébrée, tous les vendredis à l'Ehpad le Prieuré à 15h.
Dimanche 3 Mai à 10h30 ; Dimanche 14 juin à 9h30.

Évènement à venir



La Commémoration du 8 Mai 1945 aura lieu ce jour à 11h. Dépôt de gerbe au Monument aux Morts, allocution suivie du verre de l'amitié à la mairie.

👉 **Retrouvez Toute l'actualité de Montilliers sur l'application CityAll ; Facebook ; et sur le site Montilliers49.fr.**

Prochains articles à transmettre pour le flash info de Juillet/août **avant le 19 juin 2026.**

Ehpad le Prieuré / Activités

📌 L'EHPAD du Prieuré poursuit ses activités à destination des +60 ans et l'ouvre aux communes autour de Montilliers pour la saison 2026-27 !

👉 Nouvelle année, avec **mise à jour des tarifs**, toujours dans un cadre convivial et bienveillant.

🗨️ Atelier mémoire : séance découverte (gratuite) le 19 juin 2026 à 9h30

🏹👩 Gym adaptée : séance découverte (gratuite) le 27 mai à 10 h30

Début des séances en septembre !

✉️ Renseignements et inscriptions auprès de l'établissement.

Ehpad le Prieuré

Un temps d'échange pour les proches de nos résidents

Vous êtes enfant, petit-enfant, arrière-petit-enfant, frère, sœur, neveu, nièce ou ami(e) d'un résident ?

👉 **Ce moment est pour vous.**

🌱 Un **espace bienveillant** pour : partager, échanger, mieux accompagner votre proche au quotidien

📩 **Sur inscription avant le 10 mai 2026** À l'accueil de l'EHPAD b.charrier@acaoab.fr / 02 41 75 81 39

Ehpad le Prieuré / Consultations

👓 **Permanence opticienne au Prieuré**

Une opticienne se déplace régulièrement à l'EHPAD Le Prieuré pour proposer des consultations sur place.

Ce service est ouvert aux **résidents, familles et habitants de la commune**, afin de faciliter l'accès à un suivi visuel de qualité.

Prochaines permanences : 11 Mai / 8 Juin / 6 Juillet.

Renseignements et inscriptions auprès de l'accueil.

Ehpad le Prieuré / Consultations

👤📞 **Consultations d'ostéopathie au Prieuré**

L'EHPAD Le Prieuré propose désormais des consultations d'ostéopathie ouvertes aux résidents, familles, salariés ainsi qu'aux habitants de la commune. Ces séances visent à soulager les douleurs, améliorer la mobilité et le confort au quotidien.

Prise de rendez-vous pour le 25 juin ouverte à l'accueil de l'EHPAD au 02 41 75 81 39

🎯 Ball-Trap - MONTILLIERS

Samedi 20 juin 2026 - à partir de 14h & nocturne

Dimanche 21 juin 2026 - à partir de 10h- Lieu-dit "Les Pains Bénits". Buvette – Sandwichs – Organisé par la Société de Chasse de Montilliers

L'Equipe Municipale 2026 – 2032 - Une Equipe, une Vision, un Avenir



1^{ère} ligne de gauche à droite : Isabelle CESBRON, Damien CHARBONNIER, Agnès BOISSON, Philippe BERNARD, Marie-Geneviève BOISSINOT, Damien GRELLIÉ.

2^{ème} ligne de gauche à droite : Julien LAHAYE, Edith GOUJON, Olivier TURLAIS, Isabelle BOTTEREAU, Cécile REULIER, Gladys RÉVEILLÈRE, Thierry PINEAU.

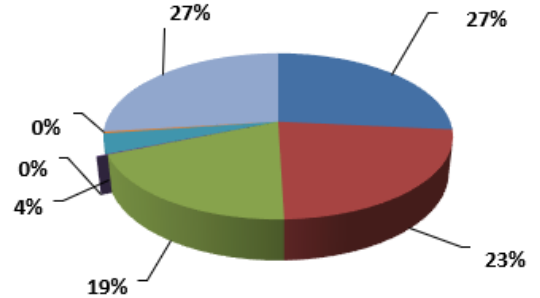
3^{ème} ligne de gauche à droite : Olivier LENAIN, Vincent VIOLLEAU.

COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

Section de fonctionnement 2025 - Montant total : 1 107 697 €

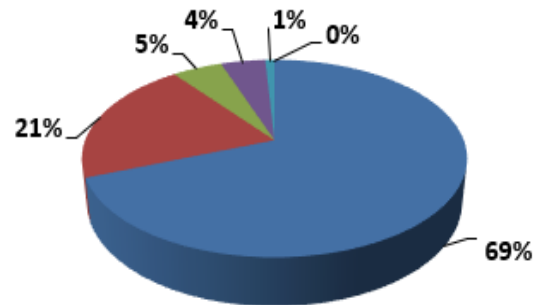
Section de fonctionnement Dépenses

- CHARGES GENERALES 293 827 €
- CHARGES DE PERSONNEL 254 928 €
- SUBV. ASS. - PARTICIPATION 212 544 €
- CHARGES FINANCIERES - EXCEPTIONNELLES 1 828 €
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS 42 312 €
- ATTENUATIONS DE PRODUITS 4 069 €
- EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 298 190 €



Section de fonctionnement Recettes

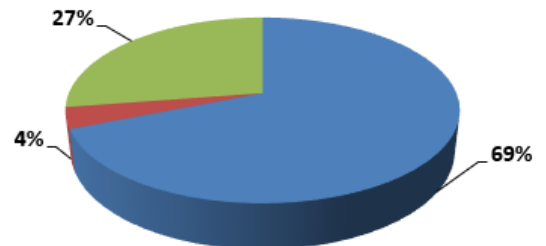
- RESSOURCES FISCALES 764 345 €
- DOTATIONS - PARTICIPATIONS 227 907 €
- REVENUS IMMEUBLES + DIVERS 55 656 €
- PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE 49 541 €
- ATTENUATIONS DE CHARGES 10 156 €
- PRODUITS SPECIFIQUES 92 €



Section d'investissement 2025 - Montant total : 661 181€

Section d'investissement Dépenses

- DEPENSES EQUIPEMENTS 455 511 €
- EMPRUNTS 24 383 €
- EXCEDENT INVESTISSEMENT 181 287 €



Section d'investissement Recettes

- OPERATIONS Ord. trans entre section 42 312 €
- TAXE AMENAGEMENT + FCTVA 617 739 €
- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 1 130 €

